

ETUDIANTS EN SANTÉ HORS UE : ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ DANS UNE UNIVERSITE FRANÇAISE POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2023 - 2024

Selon la procédure dite « DISPENSE D'ÉTUDES »

Dans le cadre de la réforme de l'accès aux études médicales en France, il existe une procédure qui permet aux personnes ayant obtenu un diplôme de santé permettant l'exercice de la profession au Liban, ou aux personnes en cours de cursus en vue d'obtenir ces titres ou diplômes, de poursuivre leurs études de santé en France.

Voici la procédure à suivre et le dossier à préparer pour à l'accès aux formations Médecine / Maïeutique / Odontologie / Pharmacie.

Les démarches se réaliseront en dehors de la plateforme Etudes en France.

L'étudiant soumet un dossier électronique à l'Espace Campus France

Le dossier comportera les pièces suivantes :

- 1- Copie d'une pièce d'identité.
- 2- Copie du bac et du dernier diplôme obtenu.
- 3- Le nom du ou des établissement(s) où s'est déroulé le parcours de formation : attestation d'inscription de l'année en cours.
- 4- La description du parcours de formation du candidat (relevé de notes, enseignements suivis, et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi)
- 5- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.
- 6- Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année du premier cycle des études de médecine ou en première année du premier cycle des études de pharmacie.
- 7- Le cas échéant : La copie certifiée conforme et avec traduction officielle le cas échéant du ou des titres ou diplômes de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre permettant d'exercer dans le pays de délivrance.

Ces documents doivent être envoyés par mail à Mme Rita Hani à l'adresse suivante

Rita.hani@if-liban.com pour le 31 mars 2023 au plus tard.